

COMPLEMENT PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN HAUTE TENSION		
Les titres ex : H1, H2, HC, HE... seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
Objectif	Public	Pré-Requis
Permettre aux personnels ayant la compétence technique de mettre en application les prescriptions de sécurité de la NF C 18-510 lors de travaux sur les ouvrages et installations électriques HT	- Personnel chargé d'assurer des travaux sur les ouvrages et installations électriques HT	- Avoir les compétences techniques nécessaires - Pas de contre indication médicale - Avoir suivi le module tronc commun
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe 5 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THEORIE		PRATIQUE
1. Chargé d'exploitation électrique, chargée de travaux, chargé de consignation : trôle, instructions, échange d'informations 2. Etapes et documents applicables lors d'une intervention 3. Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention		Mise en application pratique dans l'établissement du stagiaire si possible ou en centre. Travaux pratiques sur installations HT de différents types (postes ouverts, préfabriqués, comptage, etc....) Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.
Durée Minimum	Lieu	Evaluations des connaissances
4 h (selon pré requis et groupe)	- En entreprise - En centre	Evaluation théorique et évaluation pratique.
PEDAGOGIE		
La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire. Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables. Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage. Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).		
VALIDATION DES ACQUIS		EQUIPEMENTS A PREVOIR
* A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel.		➤ EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire